

# Louise de Marillac

## accompagnatrice de retraite de laïcs <sup>1</sup>

Vers 1636, Vincent de Paul engage Louise de Marillac dans une nouvelle activité. Il lui demande d'accompagner des femmes durant leur temps de retraite. Louise de Marillac les accueillera à la Maison Mère des Filles de la Charité, dès 1636 au village de la Chapelle, puis après 1641 au faubourg Saint Denis.

### Les retraitantes

La plupart des retraitantes sont envoyées par Vincent de Paul

*« Voici Mademoiselle Brou, trésorière de Saint-Barthélemy. Ne pouvant avoir le bien de l'entretenir, pource que je suis pressé, je vous prie de le faire et de la regarder comme une bonne servante de Dieu et digne de quelque bon emploi pour sa gloire. »* <sup>2</sup>

Le plus souvent, ce sont des Dames de la Charité qui désirent vivre ces quelques jours de reprise spirituelle, telle Madame Goussault et sa fille Mademoiselle Lotin, la duchesse de Liancourt, la duchesse de Ventadour ou encore Mesdames Lamy, Roux, de Miramion, etc... Parfois ce sont des jeunes qui préparent leur avenir, les unes vers le mariage, les autres vers un engagement chez les Filles de la Charité.

Vincent de Paul précise qui sont les personnes envoyées, et leurs attentes.

*« Il est vrai que la bonne Madame Caregré m'a témoigné qu'elle désire que je la voie quelquefois; mais cela ne veut pas dire que vous ne deviez traiter avec elle comme avec une autre personne, je dis, en tout; bref lui donner vous-même les exercices, comme si je ne la devais pas voir. Elle vous a une parfaite confiance. »* <sup>3</sup>

Le logement nécessite une grande attention de la part de Louise de Marillac. Certaines Dames ne supportent les bruits de la rue.

*« Je crains que Madame la présidente Goussault se trouvât mal de coucher sur la rue . Il me semble lui avoir oui dire qu'elle est incommodée quand cela arrive; et puis d'ailleurs il est à craindre que ses parents, notamment Madame sa mère, ne le trouvât mauvais. »* <sup>4</sup>

### Le déroulement de la retraite

Le déroulement de la retraite est très classique : temps de prière, de lecture spirituelle, préparation de la confession, mais aussi un peu de détente dans le jardin. Les lectures varient selon les retraitantes. Pour les Dames de la Charité qui viennent le point sur leur vie de foi et leur service des pauvres, Vincent propose des lectures dans les livres de spiritualité de l'époque :

*« La lecture spirituelle pourra être de l'Imitation de Jésus-Christ de Thomas à Kempis, en s'arrêtant un peu à considérer sur chaque période, comme aussi quelque chose de Grenade rapportant au sujet de leur méditation. Elles pourront encore lire quelques chapitres des Evangiles. Mais il sera bon que, le jour de leur confession générale, vous leur donniez l'oraison du Mémorial de Grenade, qui est pour exciter a la contrition. »* <sup>5</sup>

---

<sup>1</sup> Session vincentienne internationale

<sup>2</sup> Vincent de Paul à Louise de Marillac - après 1631 - Doc. 116

<sup>3</sup> Vincent de Paul à Louise de Marillac – 1641 – Doc. 323

<sup>4</sup> Vincent de Paul à Louise de Marillac – entre 1636 et 1639 – Doc. 170

<sup>5</sup> Vincent de Paul à Louise de Marillac – entre 1636 et 1639 – Doc. 169

Lorsque se présente pour la retraite, une demoiselle qui souhaite préparer son mariage, le choix des lectures est différent. Vincent détaille une des oraisons nécessaires :

*« Il sera bon ... que vous en donniez une oraison particulière à cette bonne fille pour l'entrée en son mariage:*

*1° Des raisons qu'a une femme de bien vivre avec son mari. Sur quoi vous lui donnerez trois autorités. La première, ce que dit saint Paul, que le mari est le chef de la femme et par conséquent que c'est à elle d'avoir la même dépendance de son mari qu'ont les membres à l'égard du chef ; la seconde ce que dit le même saint Paul aux femmes, qui est qu'elles obéissent à leurs maris ; la troisième que Dieu dit qu'il faut que La femme quitte père et mère pour suivre leurs maris.*

*2° Le second point est à savoir en quoi consiste la bonne vie d'une femme avec son mari. Or elle consiste à aimer son mari plus que toutes choses après Dieu; en second lieu, à lui complaire et obéir en toutes choses qui ne sont pas péché.*

*Le 3° point est des moyens pour obtenir la grâce à une femme pour bien vivre avec son mari : Le premier, c'est de le demander à Dieu ; Le second, de ne souffrir dans son cœur aucune pensée de moindre estime de lui ; Le troisième, de ne dire ni faire jamais aucune chose qui lui puisse déplaire ; Le quatrième, se proposer l'imitation de quelque femme mariée qui vit bien avec son mari. Et le cinquième d'avoir dévotion à honorer le mariage de saint Joseph et de la sainte Vierge. »<sup>6</sup>*

Elisabeth Turgis, veuve, souhaite devenir servante des pauvres. Une retraite lui est proposée afin qu'elle puisse discerner la volonté de Dieu sur elle. Vincent de Paul précise à Louise de Marillac les méditations proposer :

*« Vous lui baillerez les méditations de la naissance et de la vie de Notre Seigneur entre ci et là, s'il vous plaît; et puis il faudra continuer la passion et quelques-unes des apparitions, et ne faut pas oublier de lui bailler [les] saintes béatitudes à deux ou trois fois. Que si vous ne pouvez lui bailler toutes celles-là, vous lui baillerez celles qui se pourront [pour] le temps qu'elle doit demeurer dans sa retraite. »<sup>7</sup>*

Vincent de Paul souhaite que les retraitantes rencontrent personnellement Louise de Marillac pour un échange en profondeur

*« Madame la présidente Goussault et Mademoiselle Lamy s'en vont faire chez vous leur petite retraite. Je vous prie de les servir en cela, de leur donner le département du temps que je vous ai mis en main, de leur marquer les sujets de leurs oraisons, d'écouter le rapport qu'elles vous feront de leurs bonnes pensées.»<sup>8</sup>*

Toute retraite se conclut par la prise de résolutions. Afin qu'elles ne restent pas lettre morte, il est conseillé aux retraitantes de les mettre par écrit et de les soumettre à l'accompagnatrice. Vincent de Paul les parcourt parfois et fait ses remarques. C'est une forme de formation pour Louise elle-même.

*« Je vous envoie les résolutions de Madame N., qui sont bonnes ; mais elles me sembleraient encore meilleures si elle descendait un peu au particulier. Il sera bon d'exercer à cela celles qui feront les exercices de la retraite chez vous; le reste n'est que production de l'esprit, lequel, ayant trouvé quelque facilité et même quelque douceur en la considération d'une vertu, se flatte en la pensée d'être bien vertueux. Néanmoins, pour le devenir solidement, il est expédient de faire des bonnes résolutions de pratique sur les actes particuliers des vertus et être après fidèle à les accomplir. Sans cela, on ne l'est souvent que par imagination. »<sup>9</sup>*

## **L'appréciation des retraitantes**

L'accompagnement spirituel de Louise de Marillac est apprécié. Madame de Liancourt écrit son impatience de venir à la Maison Mère des Filles de la Charité :

---

<sup>6</sup> Vincent de Paul à Louise de Marillac – mars 1640 – Doc. 269

<sup>7</sup> Vincent de Paul à Louise de Marillac – 1636 – Doc. 193

<sup>8</sup> Vincent de Paul à Louise de Marillac - entre 1636-1639 - Doc. 169

<sup>9</sup> Vincent de Paul à Louise de Marillac – vers 1641 – Doc.323

*« Je n'ai loisir que de vous dire que j'ai grande envie de vous aller voir et que ce sera le plus tôt qu'il me sera possible, car je n'ai guère de plus grande joie que celle de vous entretenir. »<sup>10</sup>*

Louise de Marillac n'hésite pas à répondre aux demandes de celles qu'elle a accompagnées durant un temps de retraite. L'une d'elle a souhaité avoir un petit résumé sur la manière de vivre proche de Dieu.

*« Vivez donc toute à Dieu, ma chère Dame, par cette amoureuse et suave union de votre volonté en toute chose à celle de notre bon Dieu. [...] Faites toujours, ma chère Dame, un grand état de l'humilité et douceur cordiale, et traitez avec grande simplicité et familiarité innocente avec Notre Seigneur, pendant vos oraisons, et en vos retours d'esprit à la divine douceur ; ne prenez point garde si vous avez des goûts et sentiments ou non ; Dieu ne veut de nous que le cœur[...]*

*Voilà, Madame, ce que votre humilité a requis de ma pauvreté tout simplement, comme Notre Seigneur me la donne. le supplie son infinie bonté de porter votre chère âme jusqu'à l'extrême perfection où son amour vous veut. »<sup>11</sup>*

Quelle confiance, quelle recherche commune de Dieu suppose un tel échange spirituel entre Louise de Marillac, les Dames de la Charité et les diverses retraitantes.

---

<sup>10</sup> Madame de Liancourt à Louise de Marillac - sans date - Doc. 168

<sup>11</sup> Louise de Marillac à une Dame - sans date - Ecrits 674